

# Natura 2000 : l'union fait la force !

Qu'est ce qu'une zone « Natura 2000 » ?

Une zone Natura 2000 est un secteur géographique dans lequel on va trouver des espèces animales ou végétales, ou des milieux, protégés à l'échelle de l'Europe. Une zone Natura 2000 en Bretagne comprend en moyenne 2000 à 3000 hectares, dans laquelle il peut y avoir aussi des habitats, des routes, des champs...

Dans ces zones, il est essentiel de restaurer, ou de maintenir suivant les cas, la présence des espèces rares au niveau européen. Pour cela, il est important de trouver un consensus entre les acteurs du territoire, les convaincre de l'intérêt de participer à la démarche, pour que les activités se maintiennent (par exemple, la pêche, la chasse, l'agriculture...) tout en assurant le respect du milieu.

Les zones Natura 2000 bénéficient d'outils tels que des « contrats Natura 2000 », et des plans de financements au niveau européen.

Concernant la gouvernance, chaque site dépend d'une structure. Un document est élaboré par un Comité de Pilotage, composé d'acteurs du territoire, d'associations, d'élus...qui définit des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre. En Bretagne, qui compte 40 sites classés Natura 2000, on est actuellement à 90% sur des phases d'actions.

**Pourquoi et comment s'est constituée une association de chargés de mission Natura 2000 au niveau régional ?**

Le réseau s'est constitué en 2011, une première en France. En tant que chargés de mission Natura 2000, nous sommes tous employés par une collectivité territoriale. Mais dans notre métier nous sommes un peu isolés du reste des salariés de la structure, car nous travaillons sur des projets très spécifiques. Il y a trois ans, nous nous sommes rendus compte que si nous nous regroupions dans l'année, c'était avant tout pour réfléchir à des points techniques, plutôt que sur des problématiques concernant notre métier et la manière dont il était perçu. Pour mieux travailler avec l'Etat, qui est un de nos partenaires et interlocuteur privilégié, il vaut mieux parler d'une seule voix, d'où la création de l'association.

Nous nous sommes aussi constitués en réseau car les zones Natura 2000 sont encore mal appréhendées. Il faut davantage communiquer auprès du grand public et des élus.

**L'actualité semble chargée pour le réseau. Vous allez à Bruxelles dans quelques jours, et vous préparez un séminaire à destination des élus pour septembre. Pouvez-vous en dire plus ?**

En Janvier, nous avons déposé un dossier pour concourir au « Prix Natura 2000 européen ». La Commission Européenne a lancé un nouveau prix autour de Natura 2000, le « European Natura 2000 Award ». Cette initiative, inspirée de la démarche française, a pour objectif de valoriser le réseau auprès du grand public. Ce nouveau prix vise notamment à mettre en avant la variété des sites Natura 2000 et à récompenser l'excellence dans un large éventail d'activités. Cinq prix seront décernés chaque année dans différents domaines, à savoir la communication, les actions de protection, les avantages socio-

économiques, la conciliation des intérêts et des perceptions ainsi que la mise en réseau et la coopération transfrontière. Nous concourons dans la catégorie « Mise en réseau », et nous avons appris que nous faisons partie des 22 projets finalistes, parmi 163 projets. Le 21 mai, nous nous rendrons auprès de la Commission Européenne de Bruxelles. Ce sera aussi l'occasion pour nous d'échanger avec d'autres représentants français et européens sur nos pratiques.

Nous sommes aussi en train de préparer un séminaire pour septembre, en partenariat avec la Dreal Bretagne, à destination des élus. Nous espérons que ce rassemblement, où nous mettrons en valeur des exemples concrets d'actions, soit le point de départ d'une dynamique lancée par les élus, autour des sites Natura 2000. Pour l'instant, nous avançons lentement, mais sûrement !

### **Plus d'infos**

<http://bretagne-asso.n2000.fr/>